
Décision du CA du 13 décembre 2024
Relative au nombre de places d'élèves ouverts aux concours-session 2025.

La présidente de l'Ecole normale supérieur Paris-Saclay,

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 modifié fixant les conditions d'admission des élèves aux concours aux écoles normales supérieures

Vu l'arrêté du 26 octobre 2022 fixant les conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2022 fixant les conditions d'admission des élèves spécifiques aux concours de l'Ecole normale supérieur Paris-Saclay

Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2022, fixant les programmes des concours d'admission à l'Ecole normale supérieur Paris-Saclay

Vu l'arrêté du 28 juin 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2023 fixant les conditions d'admission des élèves spécifiques aux concours de l'Ecole normale supérieur Paris-Saclay

Vu l'arrêté du 28 juin 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2023, fixant les programmes des concours d'admission à l'Ecole normale supérieur Paris-Saclay

Décide :

Le nombre de places ouvertes aux concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay est fixé comme suit :

Admission 1^{ère} année sur concours :

Concours	Nombre de postes
MP	18
MPI	14
PC	18
PSI	37
PT	38
TSI	3
B.U.T.	7
BCPST	14
TB	2
BEL - Langue étrangère: Anglais	9
BL-Sciences Sociales	21
Eco Gestion-option I	21
Eco Gestion-Option II	6
Design	7

Admission 2^{ème} année sur concours :

Concours	Nombre de postes
Maths	7
Biologie	3
Chimie	3
Physique	3
Informatique	3
Sciences pour l'Ingénieur	7
Anglais	2
Sciences humaines et sociales	4
Design	3

Total : 250 places ouvertes aux concours

Fait à Gif sur Yvette le 20/12/2024,

Pour la Présidente de l'Ecole normale
supérieure Paris-Saclay
Nathalie CARRASCO

O.HUBERT, vice-président formation

